



## **Modèle pour les Sociétés de tir: Cahier des charges de la personne de contact dans le cadre de la prévention d'abus sexuels**

Edition 2013

Doc.-N° 6.12.05 f

La personne de contact :

- <sup>1</sup> prend en charge de manière indépendante les devoirs de prévention des abus sexuels et des violations de limites au sein des Sociétés de tir / districts / régions
- <sup>2</sup> assure en cas de violation de limites ou d'abus le lien entre Sociétés de tir /districts /régions et la FST, selon le concept d'intervention FST

<b>Description du poste</b>	Personne de contact Sociétés de tir / districts / régions dans le cadre de la prévention d'abus sexuels et violations de limites
<b>Nom du titulaire du poste</b>	
<b>But du poste</b>	Eviter des violations de limites à l'aide de mesures préventives prises par les sociétés / districts / régions et assurer une intervention rapide en cas d'abus sexuels.
<b>Devoirs de prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Sensibilisation du comité de la Société de tir, du district ou de la région à ce sujet, selon concept d'intervention de la FST</li><li>◆ Interventions relatives au codex de comportement pour les fonctionnaires de la Société de tir et les entraîneurs (p.ex. lors des Assemblées générales, cours de formations, etc.)</li><li>◆ Soutient de l'entraîneur des juniors lors des soirées de parents, au moyen d'informations (ou exposé spécialisé) sur l'engagement de la Société de tir en la matière</li><li>◆ Participation au cours des personnes de contact FST ou <i>mira</i></li><li>◆ Formation personnelle continue régulière</li></ul>
<b>Devoirs d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Prise en charge des annonces de fautes de comportement au sein de la Société de tir, du district ou de la région</li><li>◆ Information immédiate, confidentielle de la / du mandataire de prévention de la FST en cas de violation de limites à connotation sexuelle ou d'abus sexuels (afin de préparer en commun la marche à suivre)</li><li>◆ Intervention par des discussions avec la personne faillible lors de violation de limites sans motivation sexuelle.</li></ul>
<b>Devoirs de liaison</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Soigne le contact avec le comité de la Société de tir</li><li>◆ Soigne le contact avec la /le mandataire de prévention de la FST</li></ul>
<b>Compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Selon ce qui est convenu dans le cadre de ses fonctions</li></ul>